

CONVENTION CLUB DES ECOLES

La présente convention lie :

L'établissement scolaire :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Siret :

APE :

Représentée par, en qualité de
..... dûment habilitée aux fins des présentes.

Personne(s) responsable(s) du partenariat

Contact :

ci-après dénommé « **L'établissement scolaire** » ou « **ES** »

et

LA RESERVE DES ARTS

14 rue du Général Humbert, 75014 Paris 14

SIRET : 507 429 959 00046

Courriel : contact@lareservedesarts.org

Représentée par M. Guillaume Bapst, en qualité de Directeur général, dûment habilité aux fins des présentes.

Personnes responsables du partenariat Club des Ecoles : Célia Coëtte / Ariane Leblanc

Contact : celia@lareservedesarts.org / partenariat.sud@lareservedesarts.org

Ci-après dénommée « **LA RESERVE DES ARTS** » ou « **LRDA** »

Sommaire

DEFINITION DES TERMES

ARTICLE 1 . OBJET DE LA CONVENTION

ARTICLE 2 . NATURE DES CONTREPARTIES A L'ADHESION

ARTICLE 3 . ENGAGEMENTS RECIPROQUES

ARTICLE 4 . CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

ARTICLE 5 . RESPONSABILITE ET ASSURANCE

ARTICLE 6 . COMMUNICATION

ARTICLE 7 . CONDITIONS FINANCIERES ET VERSEMENTS

SIGNATURE

ANNEXE 1 . FORMULAIRE DE CONTACT ET PLANNING PREVISIONNEL

ANNEXE 2 . PANORAMA DES MATERIAUX

DÉFINITION DES TERMES

LA RESERVE DES ARTS est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 2008 dans les pas du Grenelle de l'environnement, qui accompagne le secteur de la culture et de la création dans le développement de l'économie circulaire et solidaire.

Outil régional unique en France de promotion du réemploi au sein du secteur culturel et créatif, l'association permet l'allongement de la durée de vie des matériaux sur le territoire et la réduction des déchets de ce secteur.

L'activité de LA RESERVE DES ARTS se structure autour de quatre activités : sensibiliser les professionnel·le·s à s'approprier durablement les pratiques du réemploi, collecter auprès des entreprises et des institutions culturelles les déchets réutilisables, revaloriser ces déchets et les redistribuer à ses adhérent·es.

Dans ce sens, elle propose aux professionnel·les de la création :

- Des points de vente de matériaux issus de la récupération à prix solidaire (à Pantin, Paris 14^e et Marseille).
- De la sensibilisation au réemploi et des prestations de service (collecte, etc)
- Des ateliers avec outils et machines professionnelles, des résidences
- Des formations à l'éco-fabrication

Présentation de **L'établissement scolaire**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le **Club des Écoles** est un programme mis en place par **LA RESERVE DES ARTS** dans le but de fédérer les écoles autour des questions du réemploi et de la réutilisation dans la formation pédagogique, et de les accompagner dans la mise en place des bonnes pratiques circulaires.

ARTICLE 1 . OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention permet à **L'établissement scolaire** d'accéder au Club des Écoles et a pour objet de définir les termes et conditions de ce partenariat pour une durée d'un an, à date de signature de la présente convention. Elle définit également les droits et engagements réciproques de chacune des parties.

ARTICLE 2 . NATURE DES CONTREPARTIES À L'ADHÉSION

La signature de cette convention Club des Écoles, suivie du règlement du montant de l'adhésion dans un délai d'un mois, donne accès aux contreparties suivantes :

- Ouverture de l'adhésion à l'association à 1€ TTC / an pour l'ensemble des étudiants, du corps pédagogique et administratif de **L'établissement scolaire**

- Accès aux matériaux de **LRDA** vendus à prix solidaire pour les adhérents
- Accès à la gouvernance de l'association par le représentant de l'établissement
- Accès au bénévolat et bénévolat pédagogique
- Accès aux prestations de service, à savoir droits de stockage, accès aux ateliers, formations
- Accès aux projets d'innovation tels que le site internet ou la plateforme de mise en contact des savoir-faire des adhérents (en cours)
- Accès aux collectes avec 5% de remise
- Accès à une sensibilisation par an et à la lettre d'information du Club des Écoles
- Accès aux rencontres Club des Écoles
- Facilité de paiement par bon de commande

ARTICLE 3 . ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Le Club des Écoles engage réciproquement les deux parties à accompagner les étudiants et le corps pédagogique à faire évoluer les pratiques de l'enseignement vers des pratiques d'écoconception et d'éco-fabrication en participant à une économie circulaire et solidaire. Les deux parties s'engagent à tout mettre en œuvre, en bonne intelligence, pour y parvenir.

De premières actions seront réalisées au travers des points suivants :

3.1 Rencontre du Club des Écoles (CDE)

LA RESERVE DES ARTS s'engage à proposer au moins une rencontre inter-écoles par an, à des dates définies au moins un mois à l'avance. L'objectif de ces rencontres est de créer une dynamique d'échanges sur des pratiques écoresponsables entre les Écoles, de permettre aux professeur.e.s de discuter des moyens d'intégrer le réemploi dans leurs projets pédagogiques et d'impliquer les étudiant.e.s (éco-)délégué.e.s dans les actions menées par leur établissement sur ces problématiques. Ces rencontres seront ouvertes à l'ensemble de ces acteur.rice.s, ainsi qu'aux représentant.e.s de **L'établissement scolaire** et du partenariat.

L'établissement scolaire s'engage à désigner un interlocuteur pédagogique qui sera l'interlocuteur privilégié avec **LRDA** et qui fera le lien avec l'équipe pédagogique de **l'ES**. Il s'engage également à proposer aux (éco-)délégué.e.s de participer aux réunions CDE. Un formulaire de contact sera rempli en annexe de cette convention.

3.2 Sensibilisation

LA RESERVE DES ARTS s'engage à participer à une action de sensibilisation au sein de **L'établissement scolaire** concerné ou dans ses locaux, une demi-journée par an, en une fois. Cette rencontre permettra de présenter l'engagement et les initiatives portées par **LA RESERVE DES ARTS**, ainsi que les objectifs du présent partenariat. Il est recommandé de désigner cette date de sensibilisation dans le mois suivant l'adhésion.

D'autres sensibilisations pourront avoir lieu sur devis telles que l'organisation d'une conférence sur le réemploi avec mise en relation avec des professionnel.le.s du secteur ou par le développement d'un projet spécifique.

LA RESERVE DES ARTS offre également la possibilité aux étudiants d'être sensibilisés en se mobilisant au sein de l'association sur la base du volontariat, soit en participant à des missions de bénévolat dit pédagogique portant sur la découverte des différents métiers de la ressourcerie, soit en effectuant des actions bénévoles de valorisation.

L'établissement scolaire s'engage à communiquer auprès de ses étudiants la possibilité de réaliser ces actions bénévoles toute l'année et de relayer les missions de bénévolat pédagogique ponctuelles dès que **LRDA** lui fera parvenir.

L'établissement scolaire s'engage à sensibiliser le corps enseignant sur le présent partenariat pour porter à leur attention les notions de réutilisation et de réemploi.

3.3 Accompagnement à la mise en place d'une économie circulaire de la matière

LA RESERVE DES ARTS propose un service de collectes de matériaux à l'ensemble de ses partenaires, lui permettant de participer pleinement à l'économie circulaire et à la réduction des déchets dans le secteur culturel. Afin de l'y encourager, **L'établissement scolaire** bénéficiera sur ce service d'un tarif préférentiel de 5% de remise sur chaque collecte.

Dans le cas de collectes au sein de l'ES, celui-ci s'engage à préparer correctement les matériaux préalablement identifiés en concertation avec **LRDA**, à respecter les types d'éléments identifiés, à faciliter l'accès et le chargement des matériaux auprès des valoristes de **LRDA** et à signaler tout changement ou annulation au moins une semaine à l'avance.

A la demande de l'établissement, **LA RESERVE DES ARTS** peut réaliser un audit gratuit dans l'école afin d'évaluer ensemble les possibilités d'aménagement pour trier les matériaux et développer le réemploi au sein de l'ES. Cet audit pourra donner lieu à un accompagnement spécifique donnant lieu à une prestation de service. Cet accompagnement pourra également donner lieu à l'installation de bacs de collectes régulières. La création de bacs sur mesure pourra faire l'objet d'un workshop avec les étudiants en tant que sensibilisation supplémentaire.

Dans le cas où des bacs de collecte seraient mis en place dans **L'établissement scolaire**, celui-ci s'engage à communiquer auprès des équipes concernées les types de matériaux préalablement identifiés par **LRDA** comme réemployables et à ne pas souiller les matériaux mis en bacs de collecte. Il s'engage également à communiquer à **LRDA** un calendrier prévisionnel des enlèvements, les modifications à ce calendrier au moins une semaine à l'avance, ainsi que les matériaux supplémentaires éventuellement ajoutés à ceux préalablement identifiés.

Les services de collecte de **LRDA** sont des prestations de service. Ces services feront l'objet d'un devis, soit annuel dans le cas de bacs installés, soit ponctuel lors d'un événement particulier.

Enfin, l'ES s'engage à communiquer à ses étudiants ou membres du personnel la possibilité de venir déposer à **LRDA** leurs chutes de production en deçà d'un volume de 1 m³ ou de 200 kg à partir du moment où ils sont adhérents, afin de les engager dans la circularité du réemploi, en envoyant un mail à contact@lareservedesarts.org.

3.4 Solidarité

En adhérant à **LA RESERVE DES ARTS**, **L'établissement scolaire** devient solidaire de son personnel et de ses étudiants.

En effet, l'adhésion Club des Ecoles payée par l'ES et dont le prix est fixé à 500€ TTC/an ouvre un droit d'adhésion individuel et solidaire pour l'ensemble des étudiant.e.s et du personnel administratif et pédagogique, au prix de 1€ TTC/an chacun.e.

L'adhésion permet de venir acquérir les matériaux proposés à prix solidaire dans :

- l'Entrepôt, situé 14 avenue Edouard Vaillant à Pantin,
- la Boutique, située rue Prévost Paradol, 75014 Paris,
- la Grande Halle, située 10 impasse du Pétrole, 13015 Marseille.

L'accès aux matériaux se fait selon les horaires d'ouverture stipulés sur le site internet de **LA RESERVE DES ARTS**.

Les matériaux sont principalement visibles dans ces trois différents points de vente, ainsi que sur le site internet de **LA RESERVE DES ARTS**, www.lareservedesarts.org.

ARTICLE 4 . CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Les deux parties s'engagent à mettre en œuvre leurs meilleurs efforts afin d'honorer leurs engagements réciproques.

ARTICLE 5 . RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

En cas d'accident qui aurait lieu au sein de **LA RESERVE DES ARTS**, les étudiants devront être couverts par leur propre assurance de responsabilité civile, en complément de l'assurance de **LA RESERVE DES ARTS** qui couvre ses adhérents. Ainsi, l'ensemble des étudiants devra adhérer individuellement dans le cadre d'un workshop dans les locaux de **LA RESERVE DES ARTS**, même s'il est organisé par l'école.

ARTICLE 6 . COMMUNICATION

Pour la communication de leurs actions en interne comme en externe, les deux parties se reconnaissent mutuellement le droit d'utiliser leurs nom et logo.

6.1 Pour LA RESERVE DES ARTS

Avec cette convention, **L'établissement scolaire** accepte de figurer comme école partenaire sur l'ensemble des supports de communication [site internet, dossiers de presse, plaquettes, brochures ...] de **LA RESERVE DES ARTS** pour toute la durée du partenariat.

LA RESERVE DES ARTS propose de communiquer sur les activités de **L'établissement scolaire** ayant trait à la pratique du réemploi comme partenaire adhérent. Cette communication aura lieu soit dans sa newsletter, soit sur son site internet, soit sur les réseaux sociaux, et dans les communications de presse (web, radio, tv, presse écrite) quand cela est approprié.

La totalité du contenu devra être fournie par **L'établissement scolaire** à **LA RESERVE DES ARTS** au moins 8 jours avant la demande de parution et faire l'objet d'un accord entre les deux parties, notamment sur le mode de diffusion.

LA RESERVE DES ARTS se réserve le droit de ne pas communiquer sur des éléments qui ne lui paraissent pas pertinents quant aux sujets de réemploi.

6.2 Pour L'établissement scolaire

L'établissement scolaire s'engage à communiquer en interne sur **LA RESERVE DES ARTS**, auprès des étudiants et des membres du personnel, grâce à un affichage permanent dans les murs de l'ES d'une affiche et/ou de flyers dont le contenu sera fourni par mail par **LA RESERVE DES ARTS**.

L'ES s'engage à mettre en avant sur son site web et auprès de ses autres partenaires le présent partenariat et à communiquer sur les réseaux sociaux et/ou sur le site internet les événements ou cycles de formation proposés par **LA RESERVE DES ARTS** si celle-ci en fait la demande.

LA RESERVE DES ARTS s'engage alors à fournir le contenu de la communication au moins 8 jours avant la demande de parution à **L'établissement scolaire**, qui s'engage à publier l'information au moins 5 jours avant l'événement.

En aucun cas **L'établissement scolaire** ne pourra mettre en circulation des éléments de communication mentionnant **LA RESERVE DES ARTS** et comportant son logo qui n'auraient pas reçus l'aval express de **LA RESERVE DES ARTS**.

L'établissement scolaire s'engage à informer **LA RESERVE DES ARTS** des autres partenariats mis en place, en particulier ceux concernant l'économie circulaire et le réemploi.

6.3 Utilisation des logos

Les deux parties s'engagent à échanger leur logo sur les bases d'utilisation citées ci-dessus.

6.4 Droit à l'image

L'établissement scolaire autorise **LA RESERVE DES ARTS** à utiliser sur ses supports de communication, les images [photos et/ou vidéos] où ils apparaissent au sein de **LA RESERVE DES ARTS**.

L'autorisation de diffusion des images est illimitée dans le temps. Leur diffusion peut être faite à l'aide de moyens techniques connus ou inconnus à ce jour. Par ailleurs l'utilisation des images ne doit nuire à personne.

ARTICLE 7 . CONDITIONS FINANCIÈRES ET VERSEMENTS

LA RESERVE DES ARTS agit en qualité de prestataire.

Afin de bénéficier des avantages du Club des Écoles, **L'établissement scolaire** doit s'acquitter d'une adhésion annuelle de 500€ TTC (cinq cents euros toutes taxes comprises) pour l'année à régler par

virement, une fois la convention signée par les deux parties, laquelle sera mise en pièce jointe sur le formulaire d'adhésion en ligne, et dans un délai d'un mois.

L'adhésion prend effet à la date de signature de la présente convention dûment complétée et signée, à condition que l'acquittement de l'adhésion annuelle ait lieu dans le mois suivant la signature. Elle permet ainsi d'accéder aux conditions définies de l'article 1 à 5. Elle prend fin 365 jours (un an) après.

La facture sera adressée à l'ordre de **L'établissement scolaire**.

Dès réception du virement, les employés, les professeurs et les étudiants de **L'établissement scolaire** pourront adhérer à **LRDA** moyennant une adhésion individuelle d'un montant de 1€ (un euro) par an, valable sur une année calendaire. Ils devront présenter une preuve de leur rattachement à **l'établissement scolaire** concerné (fiche de paye, carte étudiante, ou autre document fourni par l'établissement).

L'accès aux prestations de service tels que l'accès aux ateliers, aux modules de formation et workshops, aux services de collecte et mise en place de bacs se feront d'après devis.

L'achat du matériel n'est pas inclus dans la location des ateliers.

L'établissement scolaire pourra fonctionner par bon de commande adressé à **LRDA**, durant et uniquement durant la durée du partenariat. Le bon de commande fixe ainsi la limite d'achat de l'établissement ; **LRDA** s'engage à la suite des achats à fournir une facture au réel de ce qui a été acheté. Pour l'ensemble des procédés, merci de vous reporter à l'annexe n°3.

Les factures adressées par **LA RESERVE DES ARTS** à **L'établissement scolaire** devront être payées sous 30 jours.

SIGNATURE

Fait en deux exemplaires à , le

L'ensemble des pages devront être paraphées.

La signature devra être précédée de la mention "Lu et approuvé".

Direction de L'établissement scolaire ou son.a représentant.e	Direction de LA RESERVE DES ARTS ou son.a représentant.e
---	--

ANNEXE 1 . FORMULAIRE DE CONTACT ET PLANNING PRÉVISIONNEL

* Champs obligatoires

Nom de l'établissement et sigle ou acronyme*		
Adresse*		
Secteur*	Public	Privé Associatif
Direct.eur.rice	Nom*	Mail*
Service administratif	Nom*	Mail*
	Poste occupé*	Téléphone*
Interlocut.eur.rice LRDA*	Nom*	Mail*
	Discipline(s) d'enseignement*	Téléphone*
Disciplines enseignées*		
Diplômes émis*		
Date de rentrée scolaire*		
Dates d'examens*		
Dates de fermeture des services administratifs*		
Date prévisionnelle de la sensibilisation (CDE) *		
Lieu de sensibilisation CDE désiré*	La Grande Hall	Dans l'établissement

Référent.e pour sensibilisation CDE (si différent.e de l'interlocut.eur.rice LRDA)	
Nombre prévisionnel d'étudiant.e.s bénéficiant de la sensibilisation CDE	

Pour une sensibilisation supplémentaire ou un workshop

Date prévisionnelle de sensibilisation supplémentaire (le cas échéant)			
Lieu de sensibilisation supplémentaire désiré	La Grande Halle de LA RESERVE DES ARTS	Dans l'établissement	
Référent.e pour sensibilisation supplémentaire (si différent.e de l'interlocut.eur.rice LRDA)	Nom	Mail	
	Poste occupé ou discipline enseignée	Téléphone	
Nombre prévisionnel d'étudiant.e.s bénéficiant de la sensibilisation supplémentaire			
Date prévisionnelle de workshop (le cas échéant)*			
Lieu du workshop désiré	La Grande Halle de LA RESERVE DES ARTS	Dans l'établissement	
Si à LA RESERVE DES ARTS, atelier désiré	Bois	Cuir	Tissu
Nombre prévisionnel de jours par nombre de semaines			
Référent.e pour sensibilisation (si différent.e de l'interlocut.eur.rice LRDA)	Nom	Mail	
	Poste occupé ou discipline enseignée	Téléphone	
Nombre prévisionnel d'étudiant.e.s participant au workshop			

ANNEXE 2 . PANORAMA DES MATERIAUX



Bois



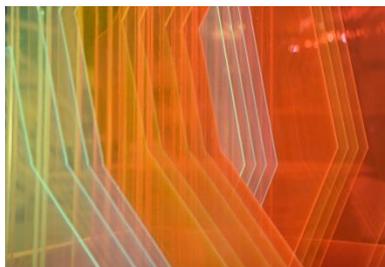
Papier



Métal



Mobilier



Plastique



Quincaillerie



Textile



Mercerie



Cuir



Verre



Minéral



Insolite

ANNEXE 3 . GUIDE DE PAIEMENT PAR BONS DE COMMANDE

<p>● LA RESERVE DES ARTS POUR UNE CRÉATION CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE</p>	<p>CLUB DES ECOLES Paiement par Bon de commande</p>																			
<h3>GUIDE _ PAIEMENT PAR BON DE COMMANDE</h3> <p>Le présent document fixe les conditions d'achat par bon de commande à LA RESERVE DES ARTS.</p> <p>Ce procédé de paiement est valable uniquement pour les ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, adhérents CLUB DES ECOLES .</p> <p>LA RESERVE DES ARTS se réserve un droit de refus en cas de non-respect du procédé ci-après. Les achats ne s'effectuent qu'en une seule fois. Si des achats ont été oubliés, il faudra présenter un nouveau bon de commande.</p> <p>Pour adhérer au CLUB DES ECOLES : https://www.lareservedesarts.org/adhesion-structures-educatives</p>																				
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%; text-align: center;">LA RESERVE DES ARTS <small>POUR UNE CRÉATION CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE</small></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">EXEMPLE</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;"> <p>LOGO ECOLE</p> <p>Adresse de Facturation Adresse de Livraison Demandeur client</p> <p style="text-align: right;">LA RESERVE DES ARTS Rue Prévoist Paradol 75014 Paris</p> <p style="text-align: center;">BON DE COMMANDE N° 2021/xxxx</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: 8px;"> <thead> <tr> <th>Designation</th> <th>Quantité</th> <th>Montant HT</th> <th>TVA</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">XXXX€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nom de l'enseignant.e ou étudiant.e Dossier suivi par Contacts</p> <p style="text-align: right;">Signature</p> <p style="text-align: center; font-size: 8px;">SIRET - Code APE - Informations Clévis Pro</p> </td> </tr> </table> </div>	LA RESERVE DES ARTS <small>POUR UNE CRÉATION CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE</small>	EXEMPLE	<p>LOGO ECOLE</p> <p>Adresse de Facturation Adresse de Livraison Demandeur client</p> <p style="text-align: right;">LA RESERVE DES ARTS Rue Prévoist Paradol 75014 Paris</p> <p style="text-align: center;">BON DE COMMANDE N° 2021/xxxx</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: 8px;"> <thead> <tr> <th>Designation</th> <th>Quantité</th> <th>Montant HT</th> <th>TVA</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">XXXX€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nom de l'enseignant.e ou étudiant.e Dossier suivi par Contacts</p> <p style="text-align: right;">Signature</p> <p style="text-align: center; font-size: 8px;">SIRET - Code APE - Informations Clévis Pro</p>		Designation	Quantité	Montant HT	TVA	Montant TTC						TOTAL				XXXX€	<h3>1. ETABLISSEMENT DU BON DE COMMANDE</h3> <p>L'administration de l'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> délivre un bon de commande de xxx € avec le nom de la personne qui viendra se fournir qu'elle remet à l'enseignant.e ou à l'étudiant.e. envoie par e-mail les informations suivantes à LA RESERVE DES ARTS (celia@lareservedesarts.org) avant le passage à l'Entrepôt : <ul style="list-style-type: none"> Bon de commande* Nom et contact de la personne qui viendra procéder aux achats Date et heure de passage <p>LA RESERVE DES ARTS valide par mail la bonne réception et la date de passage en fournissant le nom de la personne présente à l'accueil de l'Entrepôt.</p> <p><small>* Le bon de commande tient lieu de contrat de vente. Pour être valide, les noms des deux entités doivent y figurer. Lors d'un achat à LA RESERVE DES ARTS, il fixe le montant total d'achat possible par la personne procédant aux achats. Si ce montant n'est pas atteint, le bon de commande ne pourra pas être reconduit, il est utilisable en une seule fois.</small></p>
LA RESERVE DES ARTS <small>POUR UNE CRÉATION CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE</small>	EXEMPLE																			
<p>LOGO ECOLE</p> <p>Adresse de Facturation Adresse de Livraison Demandeur client</p> <p style="text-align: right;">LA RESERVE DES ARTS Rue Prévoist Paradol 75014 Paris</p> <p style="text-align: center;">BON DE COMMANDE N° 2021/xxxx</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: 8px;"> <thead> <tr> <th>Designation</th> <th>Quantité</th> <th>Montant HT</th> <th>TVA</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">XXXX€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nom de l'enseignant.e ou étudiant.e Dossier suivi par Contacts</p> <p style="text-align: right;">Signature</p> <p style="text-align: center; font-size: 8px;">SIRET - Code APE - Informations Clévis Pro</p>		Designation	Quantité	Montant HT	TVA	Montant TTC						TOTAL				XXXX€				
Designation	Quantité	Montant HT	TVA	Montant TTC																
TOTAL				XXXX€																
<h3>2. ACHATS</h3> <p>L'enseignant.e ou le.s étudiant.e.s :</p> <ul style="list-style-type: none"> présente son bon de commande à l'accueil de l'Entrepôt doit adhérer en ligne pour procéder aux achats même si le cadre des achats se rapporte à l'Etablissement Scolaire, pour des raisons d'assurance. Elle paiera 1€ en caisse . regroupe ses achats près de la caisse. passé en caisse, rappelle son achat par bon de commande et aide à la pesée des matériaux. <p>L'équipe en caisse dresse la liste des achats qui ne peut pas excéder le montant du bon de commande.</p> <p>Les achats peuvent être retirés immédiatement, entreposés (max 48h), et/ou livrés (cf. annexe).</p> <p>Le bon de commande reste en la possession de LA RESERVE DES ARTS.</p>																				
<p>Association loi 1901 SIRET 507 429 959 00046 APE 9499Z</p>	<p>Siège social : Rue Prévoist Paradol, 75014 PARIS www.lareservedesarts.org</p>																			

3. PROCÉDÉ DE PAIEMENT

L'enseignant.e ou l'étudiant.e ne paie pas ses achats sur place.

LA RESERVE DES ARTS envoie la facture au réel à l'administration de l'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE en indiquant sur celle-ci le numéro de bon de commande. Le paiement doit se faire à réception de la facture.

Si la facture doit être placée sur Chorus Pro, l'administration précise les informations nécessaires à la mise en ligne de la facture.

GESTION DES LIVRAISONS

LA RESERVE DES ARTS propose une prestation de livraison sur 3 zones, avec des tarifs solidaires compris entre 30 à 80 euros selon la zone et le volume (cf. ci-dessous).

En contre partie de ces tarifs solidaires, LA RESERVE DES ARTS décline toute responsabilité sur les dégâts mineurs pouvant avoir lieu pendant le transport et LA RESERVE DES ARTS vous demande d'être présent.e et d'aider si nécessaire au moment de la livraison de vos achats.

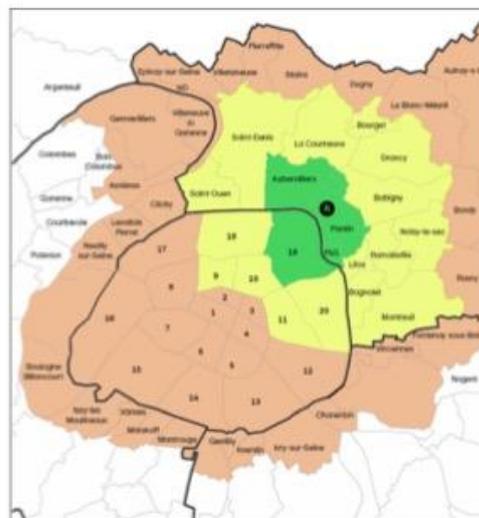
Toute livraison hors zone doit faire l'objet d'une demande particulière soumise à acceptation de LA RESERVE DES ARTS. La tarification se fait sur devis.

TARIFS des LIVRAISONS

Zone	Volume	Tarif
Zone 1	jusqu'à 2 palettes	30 €
	> 2 palettes	50 €
Zone 2	jusqu'à 2 palettes	40 €
	> 2 palettes	60 €
Zone 3	jusqu'à 2 palettes	50 €
	> 2 palettes	80 €
Hors-zone	> 1 camion 20m3	sur-mesure

Minimum d'achat : 40 €
Signature d'une décharge de responsabilité
Engagement de livraison sous 2 semaines
Aide nécessaire à la réception

ZONING - LIVRAISONS



Zone 1

Zone 2

Zone 3